

**CIRCULAIRE N° 6 / 2015 – 28 janvier 2015**

**OBJET : CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DU MERCREDI 25 MARS 2015**

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux  
Responsables Ecoles fleuries**

Chers collègues,

Après la rencontre à la DGESCO et la conclusion de l'accord avec le lycée Louis-le-Grand, il est confirmé que la cérémonie de remise des prix aura bien lieu le **mercredi 25 mars 2015**.

**Les interdictions de déplacements pour sorties scolaires, qui ont été plus durables en Ile-de-France, ne sont pas prolongées. Cependant la DGESCO conseille de prendre des billets de train remboursables .... Au cas où !**

Madame la Ministre devrait être présente pendant une partie de la cérémonie, même si le mercredi est le jour des questions au Parlement qu'elle ne peut esquiver.

Concernant le concours il est réaffirmé qu'il ne concerne que l'enseignement public. La circulaire pour l'année scolaire 2015-16 devrait sortir début avril pour laisser aux conseils d'école la possibilité d'en tenir compte dans les projets d'école établis en fin d'année scolaire.

Pour ce qui est des activités périscolaires dans le cadre des PEDT, suite au questionnement de certaines unions, rien n'empêche les départements de récompenser localement de beaux travaux mais cela ne concerne que l'enseignement public.

Un prix au niveau national n'est pas envisageable actuellement mais vos expériences nous permettront peut-être de déterminer des critères pour avancer dans ce sens.

Cordialement.

**La secrétaire générale**

**Roselyne Gasco**

**Le président**

**Daniel Foulon**